Institut des Réviseurs d'Entreprises
Institut royal

Communiqué de presse

Bruxelles, le 22 avril 2016

Thierry Dupont, nouveau président de l'IRE

L'Assemblée générale du 22 avril a élu Thierry Dupont (RSM) comme nouveau président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE). Il succède à Daniel Kroes (Deloitte), dont le mandat de trois ans est arrivé à terme. Le nouveau vice-président est Tom Meuleman (PwC).

L'Assemblée générale a également élu un nouveau Conseil, composé de 7 membres néerlandophones et 7 membres francophones, qui va définir la gestion et la stratégie de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour les trois années à venir. Leur mandat se terminera en avril 2019.

Thierry Dupont, un président avec une grande expérience

En élisant Thierry Dupont (1952), l'Assemblée générale a opté pour l'expérience. Thierry Dupont est licencié en Droit (UCL) et est titulaire d'un diplôme en administration des entreprises. Il est réviseur d'entreprises depuis 1981, et est actuellement Managing Partner de RSM BELGIUM. En 2008, Thierry Dupont est devenu membre du Conseil de l'IRE, et fut notamment chargé de rendre efficace l'implication des réviseurs dans la lutte contre le blanchiment de capitaux. En 2009, il est devenu vice-président du Comité belge de concertation des réviseurs d'entreprises (CBCR), une ASBL qui soutient les petits et moyens cabinets de réviseurs d'entreprises. Au cours de ces dernières années, il s'est également impliqué dans le développement des missions du réviseur d'entreprises après des PME. Depuis 2011, Thierry Dupont est également président du Centre d'information du révisorat d'entreprises (ICCI), le « Helpdesk » de la profession. Après avoir été président suppléant de la Commission Contrôle de qualité, il est devenu en 2013 vice-président de l'IRE et président de la Commission des questions comptables.

Tom Meuleman, nouveau vice-président

Tom Meuleman, 44 ans, possède un Master en Sciences économiques appliquées (UGent) ainsi qu'un diplôme complémentaire en fiscalité et recherche comptable (Vlerick). Il est associé chez PWC REVISEURS D'ENTREPRISES. Après avoir prêté serment en tant que réviseur d'entreprises en 2001, il s'est spécialisé dans l'audit des sociétés du secteur financier (banques, sociétés d'assurance et fonds de pension). Afin de pouvoir exercer ces missions, il a obtenu les agréments de la Banque Nationale de Belgique et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). Depuis 2010, Tom Meuleman est membre du Conseil et de la Commission de stage de l'IRE.

Thierry Dupont : *« Je souhaiterais remercier la profession, et en particulier les confrères et les membres du Conseil, pour la confiance qui m'est accordée. Pour les trois années à venir, je m'engage pleinement, avec le vice-président Tom Meuleman et les membres du Conseil, à relever les défis posés actuellement par la réforme européenne de l'audit et à mener à bien sa transposition en droit belge, ainsi qu'à continuer à souligner le rôle essentiel du réviseur d'entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'information financière des entités qu'il contrôle. Nous désirons également renforcer l'image et la crédibilité du révisorat, nous efforcer de préserver des services de qualité que nous fournissons aux entreprises et aux organisations afin de continuer à remplir notre rôle de partenaire de confiance au service de l'économie ».*

CONTACT PRESSE

Jan LAPLASSE | Chef de service communication IRE | 02 512 51 36 | com@ibr-ire.be

L'**Institut des Réviseurs d'Entreprises** (IRE), créé par la loi, est l'organisation professionnelle des réviseurs d'entreprises.
Les quelque 1.050 réviseurs d'entreprises exercent des missions (légales) de contrôle, dans le respect des règles d'indépendance, et fournissent des services de conseil. Ils sont actifs tant dans le monde des entreprises que dans le secteur public et non marchand.
Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises. L'Institut organise également des contrôles de qualité et assure la surveillance de l'exercice de la profession. Les tâches effectuées par l'Institut dans le cadre de la supervision publique de la profession participent directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés.

www.ibr-ire.be - info@ibr-ire.be